

ADMISSION POST BAC

2016-2017

Inscription sur le site, choix des formations et candidatures

A partir du
1^{er} décembre

Du
20 janvier
au
20 mars

Jusqu'au
2 avril

Jusqu'au
31 mai

Phases
d'admission

Procédure
d'admission
complémentaire

Du 27 juin au
25 septembre

- Vous pouvez vous informer sur les formations et les établissements de la France entière.
- Vous pouvez consulter le guide du candidat.

- Vous postulez pour les formations qui vous intéressent et vous les classez par ordre de préférence, jusqu'à 12 voeux par type de formation, 24 voeux maximum.

**⚠ Au-delà,
vous ne
pourrez plus
ajouter de
voeux.**

- Vous modifiez/ complétez vos dossiers, vous confirmez vos vœux et transmettez vos dossiers électroniques aux établissements.

- Vous avez jusqu'au 31 mai pour réfléchir au classement de vos vœux.

**⚠ Au-delà,
vous ne pourrez plus changer l'ordre de vos vœux.**

*Le respect du calendrier est impératif.
S'y prendre tardivement, c'est courir le risque face à un imprévu (un «bug» informatique, un dossier incomplet...), d'être hors délai et démissionné de la procédure.*

1^{ère} phase

8 juin 14h

Vous devez répondre avant le
13 juin 14h

2^{ème} phase

26 juin 14h

Vous devez répondre avant le
1^{er} juillet 14h

3^{ème} phase

14 juillet 14h

Vous devez répondre avant le
19 juillet 14h

- Si à l'issue de la procédure normale, vous n'êtes admis-e dans aucune formation, vous pouvez encore participer à la procédure complémentaire qui présente sur le site, les formations dans lesquelles il reste des places vacantes.

Vous avez accepté la proposition d'admission qui vous a été faite, il vous reste encore une dernière étape : aller vous inscrire dans l'établissement.